

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Installation du
conseil
municipal élu
le 15 mars
2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 27 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept du mois de mai, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evénements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous les présidences respectives de Monsieur Laurent SUAU, Maire, et de Madame Marie PAOLI, en qualité de doyenne de l'assemblée, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 33
▪ représentés : 0
▪ absents : 0

Etai^{ent} présents : Monsieur Laurent SUAU, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elisabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Christophe LACAS, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Valérie TREMOLIERES, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Ghali^a THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Catherine THUIN, Monsieur Philippe POUGET, Monsieur Karim ABED, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Bruno PORTAL, Madame Emmanuelle SOULIER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
18 MAI 2020

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

Monsieur Laurent SUAU, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars dernier.

La liste conduite par Monsieur Philippe POUGET – tête de liste « **MENDE AVENIRS 2020** » - a recueilli 1950 suffrages soit 7 sièges.

Sont élus :

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

- ⇒ Monsieur Philippe POUGET
- ⇒ Monsieur Karim ABED
- ⇒ Monsieur Jérémy BRINGER
- ⇒ Madame Marise DA SILVA
- ⇒ Madame Fabienne HIERLE
- ⇒ Monsieur Bruno PORTAL
- ⇒ Madame Emmanuelle SOULIER

La liste conduite par Monsieur Laurent SUAU – tête de liste « **Irrésistiblement 2020** » - a recueilli 2213 suffrages et a obtenu 26 sièges.

Sont élus :

- ⇒ Monsieur Laurent SUAU
- ⇒ Madame Régine BOURGADE
- ⇒ Monsieur Jean-François BERENGUEL
- ⇒ Madame Françoise AMARGER-BRAJON
- ⇒ Monsieur Vincent MARTIN
- ⇒ Madame Elisabeth MINET-TRENEULE
- ⇒ Monsieur François ROBIN
- ⇒ Madame Aurélie MAILLOLS
- ⇒ Monsieur Alain COMBES
- ⇒ Madame Patricia ROUSSON
- ⇒ Monsieur Christophe LACAS
- ⇒ Madame Betty ZAMPIELLO
- ⇒ Monsieur Thierry JACQUES
- ⇒ Madame Stéphanie MAURIN
- ⇒ Monsieur Philippe TORRES
- ⇒ Madame Marie PAOLI
- ⇒ Monsieur Raoul DALLE
- ⇒ Madame Valérie TREMOLIERES
- ⇒ Monsieur Nicolas ROUSSON
- ⇒ Madame Sonia NUNEZ VAZ
- ⇒ Monsieur Aurélien VAN de VOORDE
- ⇒ Madame Catherine COUDERC
- ⇒ Monsieur Nicolas TROTOUIN
- ⇒ Madame Ghalia THAMI
- ⇒ Monsieur Francisco SILVANO
- ⇒ Madame Catherine THUIN

Monsieur Laurent SUAU, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Laurent SUAU cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Madame Marie PAOLI, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Marie PAOLI prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Madame Marie PAOLI propose de désigner Madame Betty ZAMPIELO benjamine du Conseil Municipal comme secrétaire.

Madame Betty ZAMPIELO est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Marie PAOLI dénombre 33 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Publié le
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Mende, le 28 mai 2020
Le Maire
Laurent SUAU

